

# **ECOLE LOUIS PERGAUD MALISSARD**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL**

### **D'ECOLE N°2**

**Membres présents :** M. Gihlard représentant de la mairie, Mmes Laval , Esposito, Vernet, Bregaud, Meysonnat, Vantard (parents d'élèves), Mme Labartino représentante de l'APAP, Mmes Douaillat, Pierre, Rousset, Robinet, Durignieux, Leplat, M. Pierre (enseignants).

**Membres excusés :** M. Pelat, Maire de Malissard, Mme Messonnier Inspectrice de l'Education Nationale. Mmes Brochier, Aubert, M. Marionneau (parents d'élèves), Mme Aubier-Moraillon (Enseignante) , M. Jamond DDEN.

Les points inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

#### **1- Evolution des effectifs :**

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Année 2016 - 2017	30	48	28	44	31
Année 2017- 2018	41	30	49	28	44

A ce jour l'école compte 181 élèves. Un enfant scolarisé en Ce1 arrivera début mai L'année prochaine les effectifs seront donc en sensible augmentation. Il y aura pour l'instant 192 élèves. Nous venons d'obtenir l'ouverture de la huitième classe pour la rentrée de septembre ce qui fera une moyenne de 24 élèves par classe. Cette moyenne pourrait encore augmenter avec l'arrivée de nouvelles familles dans le village.

#### **2- Subventions mairie 2017 :**

- A la vue de l'augmentation significative du nombre d'élèves à la rentrée 2017 et compte tenu des nouveaux programmes qui nécessitent l'acquisition de nouveaux manuels, les enseignants espèrent une augmentation du budget alloué à l'école. La commission scolaire se réunira prochainement pour décider de cela.
- L'équipe enseignante demande aussi si « l'opération calculatrice » pour les cm2 sera reconduite. M. Gilhard nous précise que l'opération sera reconduite cette année encore.
- Lors du premier conseil d'école les membres du RASED avaient demandé une subvention : 100 € sont attribués.

#### **3- Travaux :**

- Les menuiseries des 2 classes donnant sur le parking ont été changées pendant les vacances de Noël. Les enseignants demandent rapidement l'installation sur les portes d'un système de protection contre le soleil.
- Prévoir l'aménagement de la nouvelle classe au plus tard pour début juillet.
- Prévoir l'installation de plans inclinés pour les classes situées au rez-de-chaussée pour anticiper l'éventuel accueil d'enfants handicapés moteurs. (cela avait déjà été demandé en 2014) M. ELDIN référent MDPH insiste pour que ce soit fait rapidement.
- Tableau blanc dans la classe de Mme Rousset ( il est acté dans le budget 2017)
- Panneau en liège dans la classe de Mme Durignieux
- Prévoir une réorganisation du ménage de la BCD. En effet la salle est utilisée le mercredi après- midi par le centre de loisirs sans qu'aucun ménage ne soit fait. L'équipe enseignante demande aussi un ménage plus poussé dans les salles de classes pendant les petites vacances (dépoussiérage des étagères, placards...). Une rotation pourrait être envisagée en privilégiant 2 classes lors des périodes de petites vacances. M. Gilhard précise que c'est prévu avec 2 fois 20 heures en CDD pendant chaque période de vacances.
- Relier l'ordinateur de direction au photocopieur pour diminuer le coût des impressions
- Faire un balayage plus fréquent dans la cour pour limiter les risques de chutes.
- Une des menuiseries du préau est très dure à fermer à clé.
- Réaménagement de la cour de récréation avec installation de tables et d'une fontaine à eau.
- Une liste de petits travaux sera donnée aux services techniques pour les vacances.

- Repeindre le hall et la montée des escaliers avec éventuellement installation de panneaux en liège pour permettre des affichages.
- Qui va remplacer M. Verrier ? Pour la gestion de la salle informatique la mairie va prendre un contrat de maintenance. Pour tout le reste il faudra se rapprocher de la mairie.
- M. Gihlard nous fait part de la liste des travaux budgétisés sur 2017 :
  - . Le plafond de la classe de CM2 sera changé pendant les vacances de février.
  - . Les menuiseries des 2 autres classes du bas, de la salle de motricité et du bureau de direction seront remplacées.
  - . Les menuiseries aluminium du préau vont être changées.
  - . Nettoyage des façades coté salle des fêtes

#### 4- Sécurité :

- Le signal retenu pour alerter en cas d'intrusion est la corne de brume. Ce système est également utilisé à l'école maternelle. En principe toutes les salles des 2 écoles doivent être équipées d'une corne de brume. Pour l'instant, malgré plusieurs relances, le matériel n'a toujours pas été mis à notre disposition. Les parents d'élèves aimeraient l'installation d'un signal non sonore ( par exemple une lumière qui clignote) dans chaque pièce des 2 écoles pour que l'alerte se fasse avec plus de discrétion. Sur ce point, les enseignants émettent des réserves :Il n'est pas certain que le signal soit toujours vu , que deviennent les classes qui sont en EPS, que fait on si l'alerte doit être déclenchée pendant la récréation....
- Les enseignants demandent à nouveau un marquage au sol devant les portes des 2 classes qui donnent sur le parking afin d'éviter que des voitures stationnent devant ce qui gêne l'évacuation en cas d'incendie.

#### 5- Question des délégués de parents d'élèves :

- Visite médicale : D'après le code de l'éducation une visite médicale doit être réalisée au cours de la sixième année de l'enfant c'est en dire en grande section ou en CP. L'objectif principal de ce bilan est de repérer des signes qui peuvent entraîner des difficultés d'apprentissage (Problèmes visuels, auditifs, troubles du langage ... ). Pour l'instant il n'y a pas de médecin scolaire sur notre secteur. L'infirmière de secteur qui travaille à temps partiel n'a pas le temps d'organiser des visites systématiques dans toutes les écoles Par contre, elle peut intervenir, sur demande de l'enseignant. Les parents qui voudraient la contacter peuvent le faire par mail : [karine.rissoans@ac-grenoble.fr](mailto:karine.rissoans@ac-grenoble.fr)
- Révision des rythmes scolaires : une réunion extraordinaire est elle prévue ?  
A ce jour, les enseignants n'ont pas envisagé de modifier les rythmes. Pour qu'il y ait modification, il faut que les conseils d'école et la municipalité soient d'accord sur un nouveau projet d'organisation et que ce projet soit validé par la DASEN. En outre, il doit respecter certaines contraintes ( 5 matinées de classe, la pause méridienne ne doit pas être inférieure à 1 h 30, la réduction journalière du temps scolaire pour l'enfant ou la libération d' une après-midi...). M. Gihlard nous annonce que la municipalité vient de recevoir un courrier précisant que l'on avait jusqu'au 15 mars pour faire une modification. Les parents d'élèves déplorent ce délai trop court qui empêche toute discussion pour un éventuel changement.

Prochain conseil d'école : le 1 juin à 18 h.

Le directeur



Le représentant des parents d'élèves



